

CPTS Luxeuil

Bulletin d'information



Rédactrice : BRICE Coralie

Comité de rédaction :
OLIVIER-KOEHRET Martial

PREMIERE ANTENNE DELOCALISEE DE HAUTE-SAONE DU CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ

Jeudi 25 avril 2024, les représentants de la CPTS-Luxeuil, de la CPAM Haute-Saône et de la Mairie de Luxeuil se sont réunis pour inaugurer cette antenne délocalisée du centre d'examens de santé.

Depuis le 23 juin 2023, est ouverte à Luxeuil une **antenne délocalisée du centre d'examens de santé de la CPAM Haute Saône**.

Totalement pris en charge par l'Assurance Maladie, l'examen de prévention en santé s'adresse en priorité aux **personnes de plus de 16 ans éloignées du système de santé et en situation de précarité**, qui ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier par un médecin traitant, et aux personnes qui recourent moins aux dispositifs de prévention (dépistages des cancers, vaccination, ...).

Les **partenaires sociaux de la CPTS** sont un soutien important pour l'orientation des personnes qui en ont besoin vers ce centre, conçu comme une 1^{ère} marche vers le retour aux soins.

En 2024, **43 examens de santé** ont déjà été réalisés.



ENFANTS ET EXPOSITION AUX ÉCRANS

Un **rapport sur le temps de consommation d'écran des enfants** rédigé par des experts a été remis au président de la République mardi 30 avril 2024. Il prévoit notamment des recommandations pour limiter le temps d'expositions des plus jeunes.

Il préconise notamment une [approche différente selon l'âge de l'enfant](#) :

- Avant 3 ans : pas d'écrans
- Entre 3 et 6 ans : autorisation des écrans avec l'accompagnement d'un adulte et un accès extrêmement limité
- Avant 11 ans : pas de téléphone portable
- Avant 13 ans : pas d'accès à internet
- Avant 15 ans : pas de réseaux sociaux

Les recommandations de ce rapports seront débattues par le gouvernement en tenant compte de la vigilance parentale, des conséquences que ces mesures pourraient avoir sur l'illectronisme, ...

L'usage des écrans chez les jeunes enfants est un **enjeu majeur de santé publique**. Il est important de prendre des mesures pour accompagner les parents sur ce sujet et protéger les enfants de cette exposition précoce aux écrans.

ACCES AUX SOINS POUR LA POPULATION DU [TERRITOIRE DE LA CPTS](#), TOUJOURS PLUS DE DIFFICULTES

Imagerie, transports, la liste des embûches quotidiennes est longue pour nos patients.

Un **point particulier pour les soins dentaires** ou le déficit de notre territoire s'accroît régulièrement.

Pourtant, des dentistes souhaitent venir travailler dans notre secteur, mais ils se heurtent au zonage mis en place il y a de nombreuses années ... et jamais revu par les autorités sanitaires.

Ce **zonage de l'administration** incite les futurs installés à se diriger vers d'autres endroits (*exemple : Jura*).

Il est urgent que le zonage dentiste soit revu par l'administration sur notre secteur et prenne en compte le déficit criant de soins dentaires dans notre territoire.

Martial OLIVIER-KOEHRET
Président de la CPTS-Luxeuil

CALENDRIER VACCINAL 2024 : QUELS CHANGEMENTS ?

Publié le vendredi 26 avril, le [calendrier vaccinal 2024](#) est marqué par plusieurs modifications telles que :

- La vaccination contre les méningocoques

Elle est recommandée chez les adolescents de 11 à 14 ans (schéma à 1 dose) et chez les nourrissons de 6 mois à 12 mois (schéma à 2 doses).

A partir de 2025, elle deviendra obligatoire chez les nourrissons.

- La vaccination contre les infections à pneumocoque

Elle est obligatoire chez les nourrissons et recommandée chez les adultes à risque. De nouveaux vaccins sont d'ailleurs commercialisés depuis fin avril.

- La vaccination contre le zona

Dès que le vaccin sera pris en charge par l'Assurance maladie, cette vaccination sera recommandée chez les personnes de 65 ans et plus (schéma à 2 doses) avec le vaccin Shingrix.

- La vaccination contre le Covid-19

Au même titre que la vaccination contre la grippe saisonnière, la vaccination contre le Covid-19 est désormais recommandée chaque année, à l'automne, pour les personnes de 65 ans et plus et les personnes à risque.

Pour les personnes âgées de 80 ans et plus, les personnes immunodéprimées et les résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et en unité de soins de longue durée (USLD), une injection supplémentaire est préconisée au printemps en respectant un délai d'au moins 3 mois depuis la dernière dose ou la dernière infection.

ELARGISSEMENT DES MARQUES DE PRÉSERVATIFS PRISES EN CHARGE POUR LES MOINS DE 26 ANS

Depuis début 2023, certains préservatifs sont pris en charge à 100% par l'Assurance maladie pour les moins de 26 ans. Cette mesure permet notamment de faciliter l'accès aux moyens de contraception.

Le 4 avril 2024, de nouvelles marques ont été ajoutées.

Sont désormais prises en charges à 100%, sans ordonnance et sans limite d'âge :

- Pour les [préservatifs féminins](#), les marques : **Ormelle et So Sexy & Smile**
- Pour les [préservatifs masculins](#), les marques : **Eden, Sortez couverts, Be Loved et Terpan**

Rappel : depuis le 1^{er} janvier 2023, la contraception d'urgence hormonale (aussi appelée « pilule du lendemain ») est disponible gratuitement en pharmacie, sans prescription médicale, pour toutes les femmes, mineures ou majeures.

Plus d'informations sont publiées régulièrement sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

SITE INTERNET

<https://www.cpts-luxeuil.fr>

Document libre de droit

Rédigé en avril 2024



cpts-luxeuil